© Drogues Info Service - 16 juin 2025

Vos questions / nos réponses

test de dépistage

Par Profil supprimé Postée le 10/12/2010 22:07

> mon fils est accusé par un enseignant d'avoir fumé du canabis avec 3 copains dans son lycée. Il reconnait qu'il fumaient une cigarette mais pas de drogue. On leur a dit qu'on leur fera un test consistant à déceler une substance sur la peau des mains ? Peut-il être renvoyé du lycée ?

Mise en ligne le 13/12/2010

Bonjour,

A notre connaissance, il n'existe pas de test permettant de dépister la présence de cannabis sur la peau des mains. La majorité des tests sont urinaires ou salivaires. Ils sont ensuite éventuellement confirmés par un test sanguin.

Concernant un éventuel renvoi du lycée, nous ne pouvons pas nous prononcer. Cela est sans doute possible, mais la décision relève entièrement du chef d'établissement. Si la consommation de cannabis était prouvée, il tiendrait compte du contexte et des comportements habituels de votre fils avant de décider ou non d'une sanction.

Nous vous invitons à prendre contact avec le conseiller principal d'éducation qui s'occupe de votre fils. L'une de ses missions est justement de recevoir les parents et de répondre à leurs questions.

Bien cordialement.